



DECLARATION FSU - CTSD - LUNDI 20 FEVRIER 2012

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Moins d'Etat, moins de service public, moins de fonction publique, moins d'école publique, c'est encore le socle commun de la politique gouvernementale pour la rentrée 2012 !

Avec 14 000 suppressions de postes annoncées pour la rentrée prochaine, ce qui portera à plus de 70 000 le total des suppressions depuis 2008, sa préparation se poursuit dans un contexte économique et social difficile pour les familles et les personnels victimes du dogme libéral de réduction des déficits publics et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Les différentes actions menées depuis plusieurs mois, notamment la grève du 31 janvier qui a mobilisé, pour la manifestation parisienne, 20 000 manifestants alertent l'opinion et les pouvoirs publics sur les dégradations conséquentes subies par le service public d'Education

Notre département n'est évidemment pas épargné.

Pour l'Ecole primaire, c'est à un véritable acharnement sans précédent auquel nous assistons puisque 195 élèves supplémentaires sont attendus et que 28 moyens vont nous être retirés. Cependant, à la lecture de votre projet de mesures, ce sont bien plus de suppressions qui sont « ressenties ». En première ligne, évidemment, les enseignants spécialisés E et G victimes de 31 suppressions dont au moins 12 occupent des postes. Quelle considération pour ces personnels qui se sont formés dans le but d'aider les élèves en grandes difficulté ? Quelle considération pour les élèves dont ils ont la charge et qui se trouvent de plus en plus nombreux dans nos écoles ? Quel déni de leurs missions, et un vide énorme pour les élèves les plus fragiles, pour ces personnels qui vont se retrouver face à une classe ! C'est pourquoi le Snuipp, dans la FSU, a appelé à suspendre l'aide personnalisée présentée encore honteusement comme pouvant se substituer à l'aide spécialisée.

Que dire aussi de la suppression de postes de Maîtres formateurs à l'heure où leurs indemnités semblent être remises en cause. Ces mesures confirment l'extinction programmée de la formation des maîtres et nient, dans ce cadre, l'utilité de ses formateurs après s'en être servi comme seuls garants d'un semblant de formation. De plus, l'incidence sur certains postes de direction d'école d'application est sans appel : perte de leur poste spécifique. Cerise sur le gâteau, rien n'est prévu dans le règlement du mouvement, pour ces personnels comme pour les maîtres spécialisés, qui leur garantisse des priorités sur d'autres postes que ceux pour lesquels ils ont souhaité se former. Dans cette société toujours plus inégalitaire, certains bénéficient d'un parachute doré, d'autres sont obligés de sauter sans filet.

Vous achevez définitivement le dispositif spécifique de scolarisation des 2 ans, et supprimez ainsi les moyens de soutien qui y étaient assortis l'après-midi. Certes, vous nous rétorquerez que les 2 ans pourront toujours être scolarisés en éducation prioritaire, mais à quel prix ? Quelle méconnaissance de la spécificité des 2ans et quel mépris pour les plus fragiles !

Le remplacement, déjà exsangue comme toutes les écoles ont pu le constater, est encore raboté de 7 emplois, mettant ainsi les élèves et les personnels dans des conditions de travail et d'apprentissages insupportables.

Enfin, vous disiez vouloir tenir les promesses faites par le Président de la république en affichant, au final, un solde positif d'ouvertures de 8 à 10 classes compte tenu des effectifs prévus à la rentrée. On s'aperçoit qu'avec 37 fermetures pour 30 ouvertures prononcées, l'affaire est bien mal engagée et risque bien de devenir mission impossible. En effet, dans les documents fournis, au vu des seuils, au moins une vingtaine d'ouvertures supplémentaires devraient être effectuées. D'autre part, une dizaine d'autres, au minimum, ont été écartées du document final sans explication.

Même l'annonce que vous avez faite de ne pas toucher aux seuils d'ouvertures/fermetures pour rassurer ou éviter les vagues semble bien compromise. Décidément la confiance des collègues et de leurs représentants envers l'administration est plus qu'entamée.

Pour le secondaire, alors que les effectifs sont en hausse : plus 361 élèves dans les collèges et seulement moins 111 élèves dans les lycées, la saignée des postes se poursuit : moins 15.5 postes dans les collèges et moins 68.5 postes dans les lycées. La logique comptable, qui, seule, régit les choix gouvernementaux faits en matière de politique éducative, s'abat impitoyablement sur tout type d'établissements. Sur 56 collèges 29 prévoient une hausse d'effectifs et 35 ont reçu une DHG inférieure à celle prévue par les services de l'Inspection Académique pour la rentrée 2011.

10 établissements, comme les collèges de Châteauneuf et de Courtenay, gagnent des élèves (30 pour l'un et 25 pour l'autre), mais perdent des heures (8 heures pour l'un et 10 heures pour l'autre), les HSA perdues n'étant pas compensées en Heures Poste. Les exemples sont nombreux : la DHG du collège de Lorris, qui connaît une hausse d'effectifs de 22 élèves, reste identique, seules 4 HSA sont transformées en heures poste.

Les établissements, dont l'effectif reste identique ou quasi identique, voient leur DHG amputée de plusieurs heures. Le collège de Jargeau, par exemple, perd deux élèves et 33 heures, dont 25 heures poste alors que le collège de Saint Denis en Val, qui gagne 4 élèves, ne gagne que 5 heures postes. En suivant la logique comptable de l'Inspection Académique, ce dernier devrait gagner 66 heures !

Les établissements, qui perdent quelques élèves à la rentrée prochaine, sont victimes d'une hémorragie d'heures : le collège Coubertin de Saint Jean de Braye perd 38 heures dont 29 heures poste pour 3 élèves de moins. Le collège Lucie Aubrac de Villemandeur, qui perd 20 élèves de prévision à prévision et qui gagne 6 élèves de constat à prévision, voit sa DHG amputée de 29 heures dont 21 heures postes. Nous pourrions également citer l'exemple du collège Jacques Prévert de Saint Jean Le Blanc qui, pour 33 élèves de moins, perd 47 heures. Ajoutons que les seuils d'ouverture d'une division ne tiennent pas compte des élèves d'ULIS ou de classe d'accueil qui sont intégrés sur certaines heures de cours et feront augmenter les effectifs déjà chargés des classes.

L'Éducation prioritaire paie aussi un lourd tribut. De nombreux établissements étiquetés REP ou dits défavorisés perdent des heures d'enseignement ou n'en gagnent que très peu, alors que les effectifs sont en augmentation ou fléchissent très légèrement. C'est le cas du collège Pablo Picasso de Châlette sur Loing qui voit son effectif augmenter, une division de 6^{ème} s'ouvrir, mais qui ne devra fonctionner qu'avec 6 heures poste supplémentaires, au lieu de 28 comme l'indique la dotation théorique par division ou alors du collège de Bellegarde qui voit son effectif chuter de 11 élèves et qui perd 24 heures postes. Que dire également du collège André Chêne de Fleury-Les-Aubrais, qui perd 2 élèves de constat à prévision et voit sa DGH diminuée de 36 heures postes ou du collège Auguste Renoir de Ferrières, reconnu comme défavorisé, qui connaît déjà de grandes difficultés en raison d'une capacité d'accueil très insuffisante au regard du nombre d'élèves inscrits et qui, comme bon nombre d'établissements, n'est pas en accord avec la prévision d'effectifs de l'Inspection académique, qui annonce 629 élèves à la rentrée 2012, alors que l'établissement en compte déjà près de 650. Comment expliquer alors un tel écart entre les prévisions d'effectifs et les constats réels si ce n'est par la volonté de faire rentrer les DGH des établissements dans la maigre enveloppe allouée par le ministère en sacrifiant les effectifs ?

A la lumière des chiffres communiqués par l'Inspection Académique, nous dressons, une fois de plus, l'amer constat que, pour ne pas condamner les élèves aux seuls horaires planchers, insuffisants pour leur permettre de progresser, pour permettre aux enseignements optionnels

(latin, DP3, anglais+) d'être toujours dispensés et aux groupes de fonctionner dans les disciplines scientifiques et technologiques, les enseignants voient leur temps de service s'allonger sous l'effet des Heures Supplémentaires et la précarité s'accroître dans les établissements.

Les conséquences désastreuses imposées par le budget de misère alloué à l'Education Nationale sont multiples et annoncent une rentrée sous le signe de l'augmentation sensible des effectifs par classe, de la multiplication des compléments de service, des mesures de cartes scolaires, qui dégradent les conditions d'étude et de travail pour les élèves et les personnels.

De ce fait, plusieurs établissements ont manifesté par la grève massive localement, par une alerte dans les médias, par le vote contre de la répartition dans les conseils d'administration (le collège Dunois d'Orléans, le collège de la Chapelle Saint Mesmin, le collège Lucie Aubrac de Villemandeur...), par une demande d'audience (collège de Lorris, collège de Ferrière, collège Picasso de Châlette sur Loing...) auprès de vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, leur mécontentement. Quelle réponse leur apporterez-vous ?

Enfin, le calendrier mis en place pour informer les personnels dans les établissements et pour permettre aux élus de la FSU de jouer leur rôle comme représentants des personnels est inacceptable, car la plupart des Conseils d'Administration se sont déjà tenus dans les établissements, alors que ni le Groupe de Travail, ni le CTSD n'avaient eu lieu.

La FSU porte un projet ambitieux pour l'école, dans le premier et le second degré, celui de la réussite de tous les élèves, contrairement à celui de notre gouvernement qui ne souhaite que celle de quelques uns. Cela passe par des moyens pour l'école et tout particulièrement des moyens humains : plus de maîtres que de classes, plus de personnels d'éducation dans les établissements, des RASED complets et en nombre suffisant, des TZR en nombre suffisant également et enseignant dans leur discipline de recrutement, des enseignants recevant une formation initiale et continue de haut niveau, des effectifs qui permettent des conditions de travail et d'apprentissage décentes (24 élèves par classe hors Education prioritaire et 20 en Education prioritaire), une scolarisation des 2 ans dans des conditions spécifiques comme le stipule le code de l'Education dans les Zones d'Environnement Social Défavorisé.

C'est pourquoi la FSU a appelé enseignants, parents et associations, dans le cadre du collectif pour l'Education du Loiret, à manifester leur indignation contre cette casse du Service public d'Education et pour réclamer un véritable collectif budgétaire LE SAMEDI 18 FEVRIER 2012 à Orléans et à Montargis et continuera à développer la mobilisation.